

Lundi 7 mars 2016

Nous parlons régulièrement de dialogue social mais nous ne pouvons faire cela que si les syndicats sont forts c'est à dire représentatifs des salariés. Nous savons tous qu'à l'heure actuelle nos syndicats sont affaiblis. Ils ont un nombre d'adhérents très faible et certains sont menacés par la loi sur la représentativité.

On compare souvent le taux de syndicalisation de la France avec d'autres pays européens. Il faut savoir qu'en Allemagne, Belgique, Pays Bas, pays nordiques, les syndicats gèrent un grand nombre de services réservés à leurs adhérents : comités d'entreprise, caisses de grèves, allocations chômage et retraites, sécurité sociale, ce qui rend l'adhésion obligatoire pour les travailleurs qui souhaitent bénéficier d'une protection sociale. Ceci explique des taux de syndicalisation aussi élevés.

Si nous voulons améliorer les échanges avec les salariés nous avons besoin de faciliter l'implication des salariés dans la vie de leur entreprise.

Nous protégeons les représentants du personnel notamment en obligeant par la loi de leur libérer un certain nombre d'heures par an pour exercer leur délégation.

Par contre, aucune protection pour ce qui est des primes collectives sur objectifs définis unilatéralement par l'employeur.

Est il logique qu'une équipe commerciale présentant un représentant des salariés ait les mêmes objectifs qu'une équipe n'en présentant pas ? Sous entendu comme l'entreprise doit libérer du temps pour le délégué, le chiffre d'affaires (les ventes,...) que devait faire ce délégué est à réaliser par le reste de l'équipe. Est ce normal ? N'est-ce pas un moyen de mettre la pression sur le représentant du personnel par l'intermédiaire de ses collègues ? Ou n'est-ce pas un moyen d'obliger ces mêmes collègues à compenser la production que ce représentant du personnel ne pourra pas réaliser du fait de ses absences pour délégation ?

Je propose que ces objectifs soient proratisés au temps de présence de chacun et qu'elles prennent en compte les délégations.

Nicolas JOLY

Secrétaire de Section PS de Thorigné-Fouillard

Fédération 35

n-joly@hotmail.fr

0616673142